

— La chemise et le bonnet étaient marqués d'une R, brodée à la main, au coton rouge.

— Le présent acte est rédigé avec tous ses détails pour rendre possible de donner satisfaction aux recherches qui pourraient être faites ultérieurement dans le but de retrouver cette petite fille à laquelle on a donné le nom de . . .

L'employé interrompit sa lecture.

— Quel nom voulez-vous donner à cette enfant, messieurs ? demanda-t-il aux deux hommes.

— Cela ne me semble pas avoir grande importance, répliqua Servais Duplat. Donnez-lui le premier nom venu.

— Son linge est marqué d'une R, fit observer Merlin. Prenons un nom qui commence par une R . . .

— Rose, alors, dit Duplat.

— Va pour Rose.

XLV

L'employé remplit, sur son acte, le blanc laissé pour recevoir le nom, et reprit sa lecture en répétant la dernière ligne :

— A laquelle on a donné le nom de Rose.

— L'enfant sera déposée, par les soins de l'administration municipale, chez la nourrice, veuve Françoise Leroux, demeurant rue du Pont-de-Créteil, numéro 18, à Saint-Maur-des-Fossés, sous le couvert de l'Assistance publique qui recevra signification de ce dépôt et copie de la présente déclaration, inscrite au folio 158 du registre des naissances, case 2 du dit folio.

— Paris, le 28 mai 1871.

L'acte était terminé.

— Veuillez signer, messieurs, dit l'employé en tendant sa plume à Servais Duplat.

L'ex-capitaine de fédérés signa : Jules Servaize.

— Un faux en écriture publique ! . . . pensait-il, c'est un peu raide tout de même . . . Mais, ma foi, tant pis . . . Ce n'est pas ma faute . . . C'est celle de Merlin . . . et, après tout, c'est sans conséquence. Une fois la moucheronne dans les mains de l'Assistance publique, je n'entendrai plus parler d'elle . . .

Merlin signa à son tour.

— Monsieur Servaize, reprit l'employé, vous aurez la complaisance, n'est-ce pas, de recommander à Françoise Leroux de nous faire rapporter ici, dans le plus bref délai, la couverture et les petits effets d'habillement de l'enfant qui sont décrits sur le procès-verbal . . .

— Je vous le promets, répondit Servais.

— Maintenant, veuillez aller réclamer à monsieur le maire les pièces qui vous sont nécessaires pour que la nourrice reçoive la petite fille à Saint-Maur-des-Fossés . . .

Duplat et Merlin allaient se retirer lorsque Gilbert Rollin parut sur le seuil du cabinet de l'employé.

Il était accompagné de M. Launay, son voisin, et d'une sage-femme portant un enfant dans ses bras.

Gilbert et Servais échangèrent un regard rapide.

— C'est fait, se dit à lui-même le mari d'Henriette. Il a tenu parole . . .

Le regard de l'ex-fourrier signifiait clairement :

— Vous voyez que tout va bien . . .

Après cette courte scène muette, Duplat sortit avec l'agent de Versailles.

Le maire, quoique débordé par l'énorme quantité des affaires qui lui incombait en ce moment, n'avait point oublié de préparer les pièces administratives indispensables au prétendu Jules Servaize pour pouvoir déposer chez la nourrice l'enfant qu'il prétendait avoir recueilli rue de la Roquette.

Lorsque Merlin et Servais Duplat se présentèrent dans son cabinet, il n'eut qu'à inscrire sur sa lettre le nom de *Rose* choisi par eux.

A cette lettre, aux prescriptions de laquelle la nourrice, dépendant de l'Assistance publique, n'avait qu'à se soumettre, il joignit un laissez-passer que Merlin se chargerait de faire contresigner par le commissaire attaché à l'armée du général Vinoy et — nous l'avons déjà dit — siégeait en permanence à la prison de la Grande-Roquette où se concentraient tous les services de police du quartier.

Il remit ces pièces à Merlin en lui disant :

— Faites viser le laissez-passer, réquisitionnez une voiture aux frais de la mairie, et accompagnez monsieur Servaize jusqu'à la porte de Charenton. C'est le chemin le plus court pour se rendre à Saint-Maur-des-Fossés, puisque le service du chemin de fer de Vincennes n'est pas encore repris. Vous reviendrez ensuite me trouver ici, et je vous remettrai le procès-verbal de mon installation que me fait demander le général Valentin . . .

Puis, se tournant vers Servais Duplat, il ajouta :

— Une fois de plus, monsieur, recevez mes félicitations. Sans

vous, cette pauvre petite créature n'existerait certainement plus. Vous avez fait là un grand acte d'humanité qui vous honore, une belle action qui vous portera bonheur . . .

Et de nouveau il tendit la main au misérable gredin qui, tout en s'inclinant, pensait :

— Toi, mon bonhomme, je te retiens ! Tu peux te vanter d'être un gobeur de fort calibre !

Merlin et son compagnon quittèrent la mairie.

Quelques instants après, dans un fiacre réquisitionné, l'agent de Versailles et le capitaine de la Commune se dirigeaient vers la prison de la Grande-Roquette où le commissaire de police devait contresigner le laissez-passer de Jules Servaize.

Merlin avait partout ses grandes et ses petites entrées.

Il n'eut aucune peine à pénétrer dans le greffe de la prison, tandis que Duplat, blotti dans un angle de la voiture, évitait avec le plus grand soin de laisser voir son visage aux passants.

Merlin le rejoignit bientôt avec le laissez-passer en règle.

— A la porte de Charenton, commanda-t-il au cocher, et du train ! il y aura un riche pourboire . . .

Le cheval était bon.

Le fiacre roula rapidement.

* * *

Gilbert, aussitôt que Servais Duplat l'eut quitté, emportant la seconde petite fille de Jeanne Rivat, n'avait pas perdu un seul instant.

Avec l'aide de son voisin, M. Launay, l'employé de commerce et de quelques autres locataires de la maison, il avait transporté Henriette, de la cave qui leur avait servi d'asile, à son appartement.

La réinstallation fut rapide.

Alors Rollin avisa au plus pressé, ce qui veut dire qu'il sortit pour se mettre en quête d'un médecin pour la mère et d'une nourrice pour l'enfant.

Henriette, dans la situation où elle se trouvait, ne pouvait hélas ! s'occuper de la petite fille et lui donner le lait et les soins nécessaires à sa vie.

Gilbert eut beaucoup de peine à trouver un médecin. A force de recherches, il réussit cependant à s'en procurer un.

Pour la sage-femme, ce fut plus facile.

Celle sur qui il mit la main demeurait non loin de chez lui, rue Saint-Maur.

Médecin et sage-femme arrivèrent donc ensemble au chevet d'Henriette.

Certain que celle-ci serait bien gardée, Gilbert songea qu'il était urgent d'aller déclarer à la mairie la naissance de l'enfant qui devait passer pour sa fille et qu'il avait fait voler à Jeanne Rivat par Servais Duplat, moyennant la somme de cent cinquante mille francs à payer sur l'héritage futur.

Le voisin qui, prié par lui de l'assister en cette circonstance, s'était mis la veille à son entière disposition, l'accompagna à la mairie ainsi que la sage-femme portant la petite créature qui ne demandait qu'à vivre et dont la constitution semblait vigoureuse.

Nous les avons vus franchir le seuil du bureau des naissances, juste au moment où Servais Duplat et Merlin en sortaient pour se rendre auprès du maire.

Gilbert fut enchanté de cette rencontre.

Elle lui donnait la certitude que l'ex-capitaine de fédérés avait rempli ses engagements de façon consciencieuse et qu'aucune complication d'où pourrait résulter quelque danger n'était à craindre.

On procéda à la déclaration de naissance.

L'enfant de Jeanne Rivat fut déclarée comme étant née le 25 mai, à deux heures du matin, au numéro 39 de la rue Servan, du mariage de Gilbert Rollin et d'Henriette d'Areynes.

On lui donna les prénoms de Marie-Blanche.

Par un de ces hasards qui semblent appartenir au domaine du roman plus qu'à celui de la vie réelle, et qui sont beaucoup plus fréquents qu'on ne le suppose, les deux filles jumelles de Jeanne Rivat se trouvaient inscrites sur le registre des naissances de la mairie du onzième arrondissement, le même jour, sur la même page, à côté l'une de l'autre !

De cela, Gilbert avait la certitude.

Penché sur le bureau de l'employé pour lui fournir les indications nécessaires à la rédaction de son acte, il avait lu à l'envers l'autre procès-verbal dressé quelques instants auparavant, lecture rendue facile par la beauté de l'écriture, dont aurait été fier feu M. Prudhomme, élève de Brard et de Saint-Omer !

Les noms des déclarants, quoique moins biens calligraphiés, lui sautèrent également aux yeux.

— Alphonse-Isidore Merlin.

— Jules Servaize.

— Duplat n'a point donné son vrai nom, se dit le mari d'Hen-